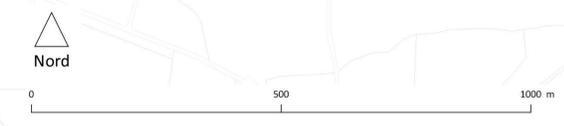


Les emplacements réservés

N°	Surface ou emprise	Nature	Bénéficiaire
1	1 949 m ²	Création d'un sentier piétonnier joignant le chemin d'exploitation n°86 à la rue des genets	Commune
2	1 949 m ²	Création d'un sentier piétonnier joignant le lotissement des coteaux au chemin d'exploitation n°57	Commune
3	737 m ²	Création d'un sentier piétonnier joignant le lotissement des coteaux au niveau de Kerjean à la rue du château de petit Saint-Urchaud	Commune
4	13 818 m ²	Réservation de terrain pour l'extension de la station d'épuration au niveau de la parcelle 118a	Commune
5a	1 784 m ²	Création d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général
5b	4 211 m ²	Création d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général
5c	10 236 m ²	Création d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général
5d	16 931 m ²	Création d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général
6	287 m ²	Réservation pour améliorer la desserte du village de Kervignou	Commune
7	91 m ²	Création d'un sentier piétonnier permettant de relier la zone commerciale au bourg au niveau de Keruce	Commune
8	1 082 m ²	Création d'une liaison permettant de relier la voie douce existante à la zone Sud de Nérijo	Conseil Général
9	1 250 m ²	Réservation pour aménagement d'un rond-point	Commune
10	110 m ²	Réservation pour aménagement d'un rond-point	Commune

Commune d'Arzano



PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE PONT-SCORFF

RÈGLEMENT /
documents graphiques
Planche Nord

Échelle 1/5 000ème

Approuvé le 02 / 07 / 2018

PERSPECTIVE. Atelier d'urbanisme

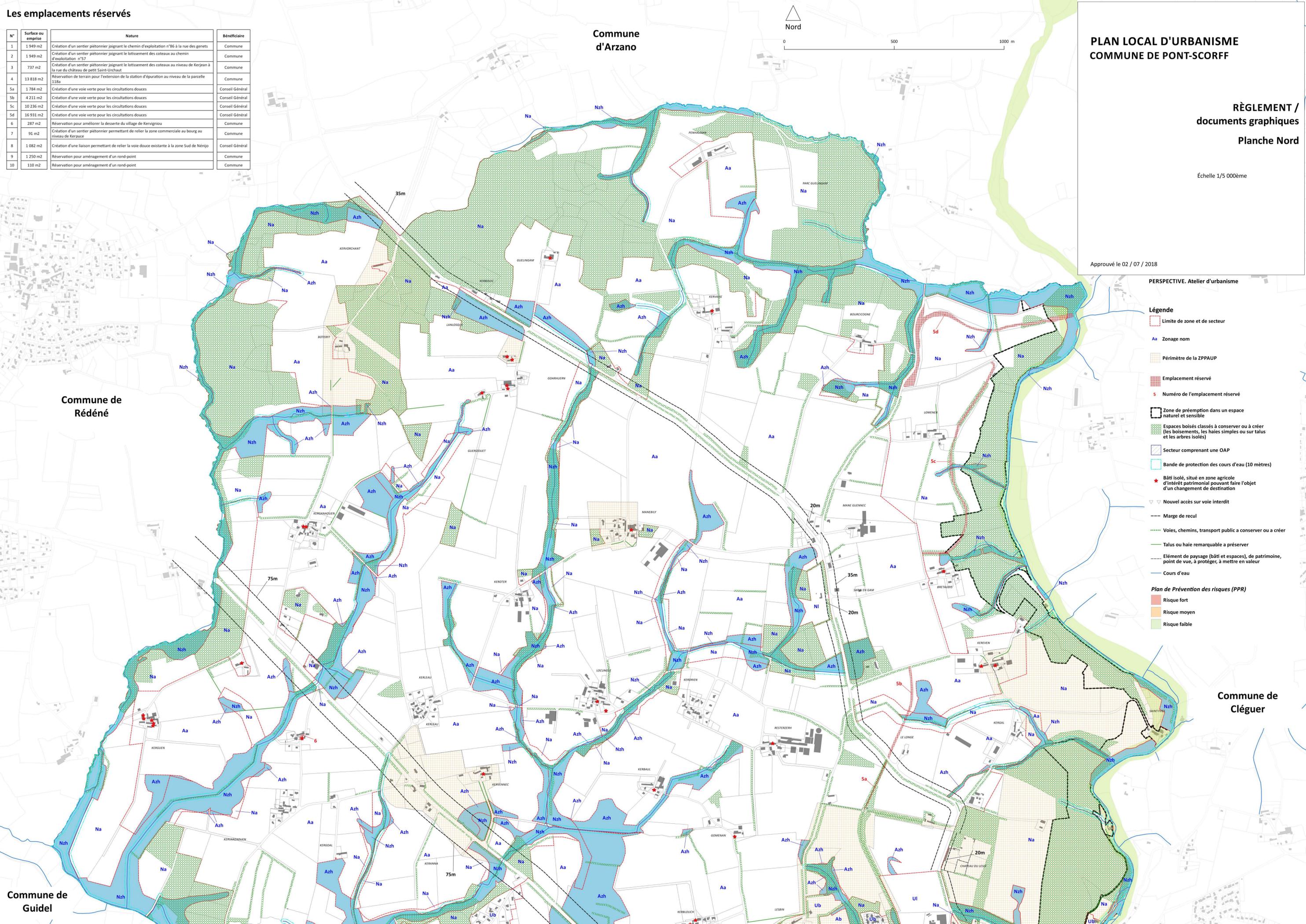
Légende

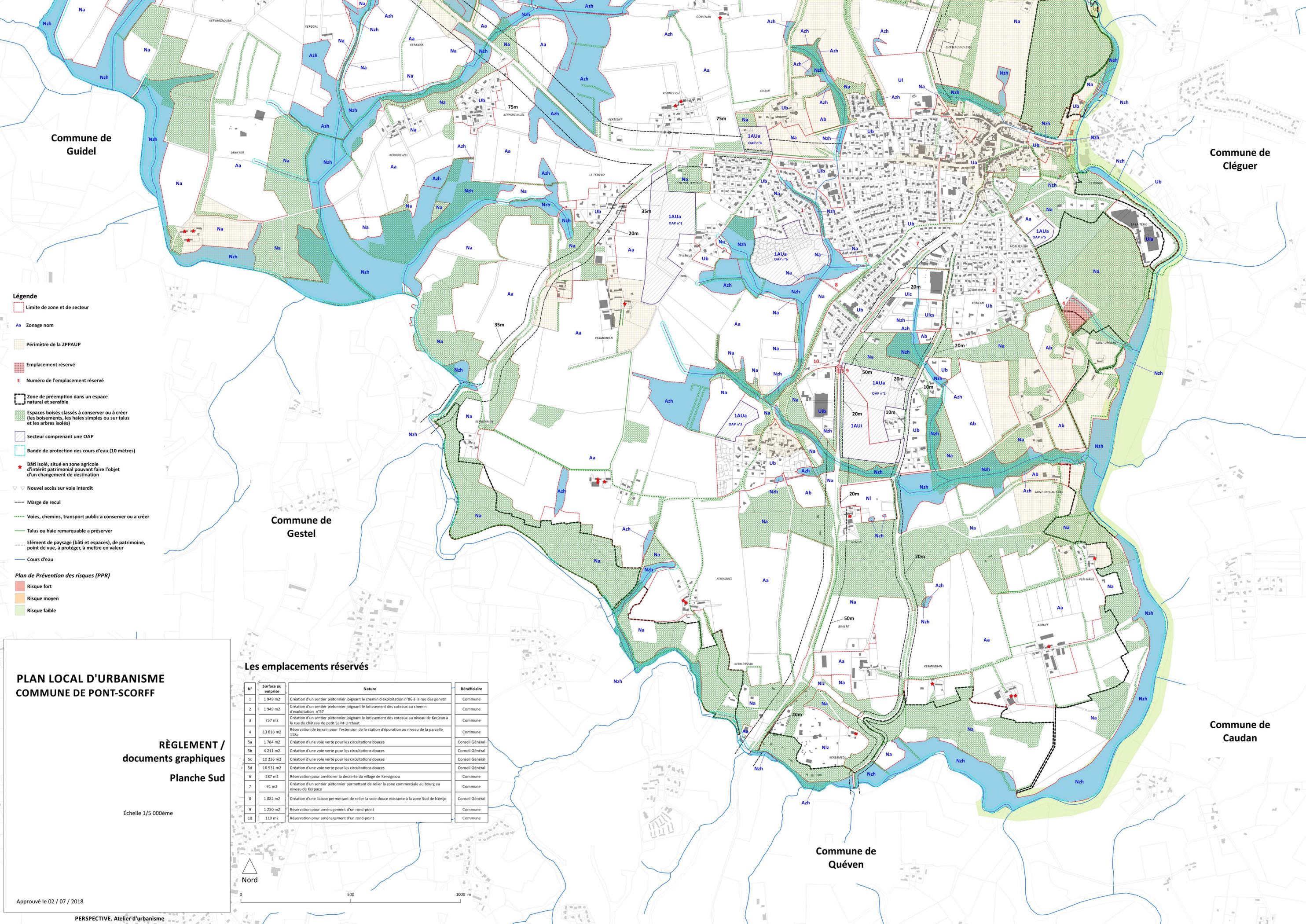
- Limite de zone et de secteur
- Zonaqe nom
- Périmètre de la ZPPAUP
- Emplacement réservé
- Numéro de l'emplacement réservé
- Zone de préemption dans un espace naturel et sensible
- Espaces boisés classés à conserver ou à créer (les boisements, les haies simples ou sur talus et les arbres isolés)
- Secteur comprenant une OAP
- Bande de protection des cours d'eau (10 mètres)
- Bâti isolé, situé en zone agricole d'intérêt patrimonial pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Nouvel accès sur voie interdit
- Marge de recul
- Voies, chemins, transport public à conserver ou à créer
- Talus ou haie remarquable à préserver
- Élément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue, à protéger, à mettre en valeur
- Cours d'eau
- Plan de prévention des risques (PPR)**
 - Risque fort
 - Risque moyen
 - Risque faible

Commune de Rédéné

Commune de Cléguer

Commune de Guidel





- Légende**
- Limite de zone et de secteur
 - Zonage nom
 - Périmètre de la ZPPAUP
 - Emplacement réservé
 - 5 Numéro de l'emplacement réservé
 - Zone de préemption dans un espace naturel et sensible
 - Espaces boisés classés à conserver ou à créer (les boisements, les haies simples ou sur talus et les arbres isolés)
 - Secteur comprenant une OAP
 - Bande de protection des cours d'eau (10 mètres)
 - ★ Bâti isolé, situé en zone agricole d'intérêt patrimonial pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - ▽ Nouvel accès sur voie interdit
 - Marge de recul
 - Voies, chemins, transport public à conserver ou à créer
 - Talus ou haie remarquable à préserver
 - Élément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue, à protéger, à mettre en valeur
 - Cours d'eau
- Plan de Prévention des risques (PPR)**
- Risque fort
 - Risque moyen
 - Risque faible

**PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE PONT-SCORFF**

**RÈGLEMENT /
documents graphiques
Planche Sud**

Echelle 1/5 000ème

Les emplacements réservés

N°	Surface ou emprise	Nature	Bénéficiaire
1	1 949 m ²	Création d'un sentier piétonnier joignant le chemin d'exploitation n°86 à la rue des genets	Commune
2	1 949 m ²	Création d'un sentier piétonnier joignant le lotissement des coteaux au chemin d'exploitation n°57	Commune
3	737 m ²	Création d'un sentier piétonnier joignant le lotissement des coteaux au niveau de Kerjean à la rue du château de petit Saint-Urchaud	Commune
4	13 818 m ²	Réservation de terrain pour l'extension de la station d'épuration au niveau de la parcelle 113a	Commune
5a	1 784 m ²	Création d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général
5b	4 211 m ²	Création d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général
5c	10 236 m ²	Création d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général
5d	16 931 m ²	Création d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général
6	287 m ²	Réservation pour améliorer la desserte du village de Kervignou	Commune
7	91 m ²	Création d'un sentier piétonnier permettant de relier la zone commerciale au bourg au niveau de Kerpace	Commune
8	1 082 m ²	Création d'une liaison permettant de relier la voie douce existante à la zone Sud de Nénijo	Conseil Général
9	1 250 m ²	Réservation pour aménagement d'un rond-point	Commune
10	110 m ²	Réservation pour aménagement d'un rond-point	Commune

